



N° 43-2014/ARR/DFA/SU

Date du : 07/01/2014

**Rapport**  
à  
**la présidente de l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis

**PJ** : un projet d'arrêté

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis, rendu public par la délibération n° 50-2012/APS du 18 décembre 2012, a été approuvé par la délibération n° 34-2013/APS du 29 août 2013.

Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement ayant été approuvés par la délibération communale n° 25/2013 en date du 18 juillet 2013, soit après le rendu public, il est nécessaire de mettre à jour le document de planification.

Ainsi, au regard de la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, il appartient à la présidente de l'assemblée de la province Sud de mettre à jour le PUD de Boulouparis « *par le report des servitudes d'utilité publique instituées ou modifiées postérieurement à la date à laquelle le plan a été rendu public ou approuvé* », après un porté à connaissance des documents.

Ce dernier a eu lieu du 9 au 31 décembre 2013 en mairie de Boulouparis et à la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.